

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

Période	au 31-Mars-20	au 31-Mars-19	au 31 Décembre 2019 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	216 859	215 917	908 101
• Intérêts et revenus assimilés	157 774	154 619	645 620
• Commissions en produits	28 216	26 626	111 130
• Revenus du portefeuille	30 869	34 672	151 351
2- Charges d'exploitation bancaires	121 275	120 156	503 399
• Intérêts encourus et charges assimilées	118 971	118 243	490 703
• Commissions encourues	2 304	1 913	12 696
3-Produit net bancaire	95 584	95 761	404 702
4- Autres produits d'exploitation	373	254	1 051
5- Charges opératoires :	40 303	37 338	158 875
dont;			
• Frais de personnel	28 289	26 249	109 669
• Charges générales d'exploitation	9 669	9 283	40 158
6- Structure du Portefeuille	1 888 743	1 889 426	1 794 738
• Portefeuille- titres commercial	236 984	249 606	257 741
• Portefeuille d'investissement	1 651 759	1 639 820	1 536 997
7- Encours des créances sur la clientèle	5 670 677	5 840 322	5 727 900
8- Encours dépôts et avoirs de la clientèle	5 661 328	5 512 091	5 559 635
Dont;			
• Dépôt à vue	1 774 329	1 623 665	1 550 617
• Epargne	1 525 834	1 441 593	1 559 075
9- Emprunts et Ressources spéciales	886 488	867 441	875 676
10- Capitaux propres (**)	869 371	785 334	869 383

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultats des périodes.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2020

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 5 840,3 millions de dinars à fin mars 2019 à 5 670,7 millions de dinars à fin mars 2020, enregistrant ainsi une régression de 169,7 millions de dinars ou 2,9%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à fin mars 2020 à 5 661,3 millions de dinars soit une progression de 149,2 millions de dinars ou 2,7% par rapport au 31 mars 2019.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 886,5 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 19,0 millions de dinars par rapport au 31 mars 2019. Cette évolution s'explique principalement par des nouveaux tirages sur les lignes extérieures, atténués par les annuités venant à échéance courant la période.

Les commissions en produits ont enregistré une hausse 1,6 millions de dinars soit 6,0% par rapport à la même période en 2019, cette évolution est impactée par les mesures prises par la banque face à la pandémie, en offrant la gratuité de certains services.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 0,9 millions de dinars ou 0,4% par rapport à la même période en 2019.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 1,1 millions de dinars, passant de 120,2 millions de dinars durant le premier trimestre 2019 à 121,3 millions de dinars pour la même période de 2020.

Le Produit Net Bancaire a atteint 95,6 millions de dinars à fin mars 2020 contre 95,8 millions de dinars pour la même période de 2019 soit une baisse de 0,2%.

Le coefficient d'exploitation qui intègre la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires introduite depuis 2018, a atteint 42,2% au titre du premier trimestre de 2020 contre 39,0% pour la même période de 2019 soit une hausse de 3,2 point de pourcentage.

Hors la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 38,5% au titre du premier trimestre 2020 contre 35,6% pour la même période de 2019.

AMEN BANK se mobilise face au COVID-19, en application des circulaires BCT n° 2020-7 et 8

Face à la situation, engendrée par le COVID-19, AMEN BANK a activé son plan de continuité d'activité, conforme aux standards internationaux, qui assure la poursuite de ses activités et de ses transactions. De plus, une cellule de veille interne a été mise en place, pour intervenir rapidement, en cas de dysfonctionnement ; cette cellule est en contact quotidien avec la Banque Centrale de Tunisie.

Par ailleurs et en concrétisation des mesures édictées par les circulaires BCT n° 2020-7 et 2020-8, AMEN BANK s'est mobilisée afin d'apporter tout son soutien à sa clientèle, à travers notamment la suspension du remboursement des échéances en principal et intérêts ainsi que le report de remboursement des crédits bancaires sur la période restante du crédit initial plus 7 mois, au profit des clients particuliers dont les revenus mensuels ne dépassent pas les 1 000 dinars et 3 mois pour les particuliers dont les revenus mensuels dépassent les 1 000 dinars.

Cette mesure, qui concerne tous les tunisiens, retraités inclus, qu'ils soient résidents ou non en Tunisie, n'entraînera pas de frais supplémentaires en intérêts, commissions et autres charges bancaires.

De plus et pour mener à bien la stratégie de l'Etat en termes de confinement sanitaire total et aider ses clients, non équipés, à utiliser les moyens et services digitaux au moindre coût, AMEN BANK a pris, depuis la mi-mars 2020, des mesures exceptionnelles pour leur faire bénéficier d'une gratuité pendant 6 mois, de plusieurs produits et services numériques.

La banque s'attèle à garantir la mise en application de toutes les mesures de soutien en faveur de sa clientèle particuliers, professionnels et entreprises et pour assurer une gestion proactive des risques liés à la crise COVID 19.

Malgré l'étendue de cette crise et le manque de visibilité à ce stade sur les facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur le niveau d'activité de la banque, sur ses performances et sur son profil de risque, AMEN BANK dispose de facteurs de résilience et d'un coussin confortable de fonds propres lui permettant de mieux atténuer l'impact de la crise.

Spécialisation des agences AMEN BANK – projet de transformation NEXT

Dans le cadre de l'avancement de son projet de transformation NEXT, avec la mise en œuvre d'une organisation commerciale orientée client AMEN BANK a pu étendre au cours du 1^{er} trimestre 2020, la concrétisation de son programme au niveau du réseau et ce, par la spécialisation de ses agences et leur transformation en points de vente Retail (pour la clientèle des particuliers) et Centres d'affaires (pour la clientèle des entreprises). En concrétisation de ce projet et dans le cadre du chantier « Expérimentation », AMEN BANK a procédé à l'inauguration des deux sites pilotes, à savoir Les Pins, comme 1^{ère} agence Retail et Mohamed V comme 1^{er} centre d'affaire.